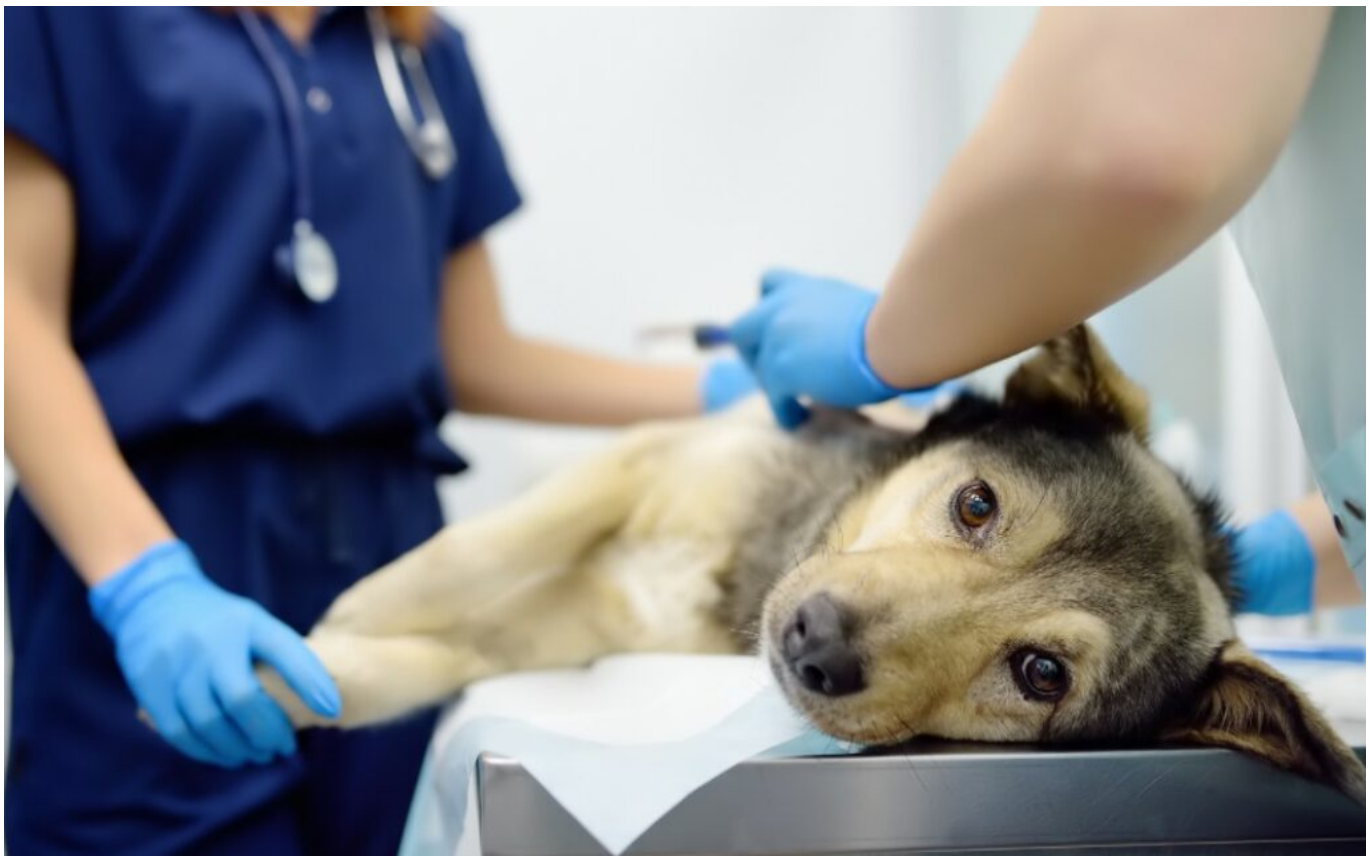
Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 9 novembre 2026

Détection d'un cas de la maladie d'Aujesky en Vaucluse



Après la mort d'un chien à Sérignan-du-Comtat, ainsi que la suspicion d'un second cas mortel à Cucuron, la Direction départementale de la protection des populations de Vaucluse confirme que la maladie d'Aujeszky est bien la cause du décès.

Le Laboratoire d'analyse national de référence (LNR) vient de confirmer à la Direction départementale de la protection des populations (DDPP) de Vaucluse qu'un chien de chasse infecté à Sérignan-du-Comtat était mort des suites de la maladie d'Aujeszky.
Un second cas de décès est en cours d'analyse suite à une chasse sur la commune de Cucuron.

Une maladie mortelle pour les chiens
« La maladie d'Aujeszky circule chez les porcs et sangliers et peut, accidentellement, contaminer les chiens (par morsure ou ingestion de viande ou d'abats crus contaminés), rappelle la préfecture de Vaucluse. La maladie est mortelle chez les chiens. La chasse lors de laquelle ce chien aurait été

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 9 novembre 2026

contaminé s'est déroulée dans la commune de Sérignan-du-Comtat. Des analyses complémentaires sont en cours, car une nouvelle suspicion de la maladie a été soulevée concernant un second chien décédé à la suite d'une chasse sur la commune de Cucuron. »

Comment reconnaître les signes d'une possible contamination de la maladie chez un animal ?
Les chiens peuvent présenter les symptômes suivants : abattement, agressivité soudaine, hyper salivation et démangeaisons, notamment au niveau de la tête. Toutefois, le virus ne se transmet pas entre les chiens.
Chez les porcs adultes, les symptômes sont essentiellement respiratoires et la mortalité concerne surtout les porcelets. Chez les sangliers, l'infection est généralement inapparente.

Une maladie non transmissible à l'homme
La maladie ne se transmet pas à l'Homme, ni par contact, ni par ingestion de viande contaminée. Ce premier cas cité confirme que la maladie circule au sein de la population de sangliers dans le département. La viande et les abats de suidés crus (de porc et surtout de sanglier) doit être évitée dans l'alimentation des chiens.

Il est conseillé de :

• Limiter tout contact et éviter les morsures entre les chiens et les sangliers ;

• Nettoyer et désinfecter le matériel au contact de sang de sanglier et les plaies de morsures dès que possible.

La vaccination recommandée car il n'y a aucun traitement
Il n'existe aucun traitement, la vaccination des animaux de chasseurs par un vétérinaire est donc préconisée par les services de la DDPP.
« Du côté des éleveurs de porcs du département, toutes les précautions nécessaires doivent être prises afin de protéger leurs animaux, rappelle les services de le préfecture. Leur attention sera attirée sur la nécessité de renforcer les mesures de biosécurité afin d'éviter tout contact avec les sangliers. En effet, en cas de contamination des porcins, des mesures de gestion de foyer dans l'élevage de porcs seront à mettre en œuvre par les services de l'État en lien avec le vétérinaire sanitaire de l'élevage et l'éleveur.

L.G.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le site internet du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation : https://agriculture.gouv.fr/questions-reponses-tout-savoir-sur-la-maladie-daujeszky-0

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 9 novembre 2026

Les chenilles processionnaires sont déjà de retour en Provence-Alpes-Côte d'Azur



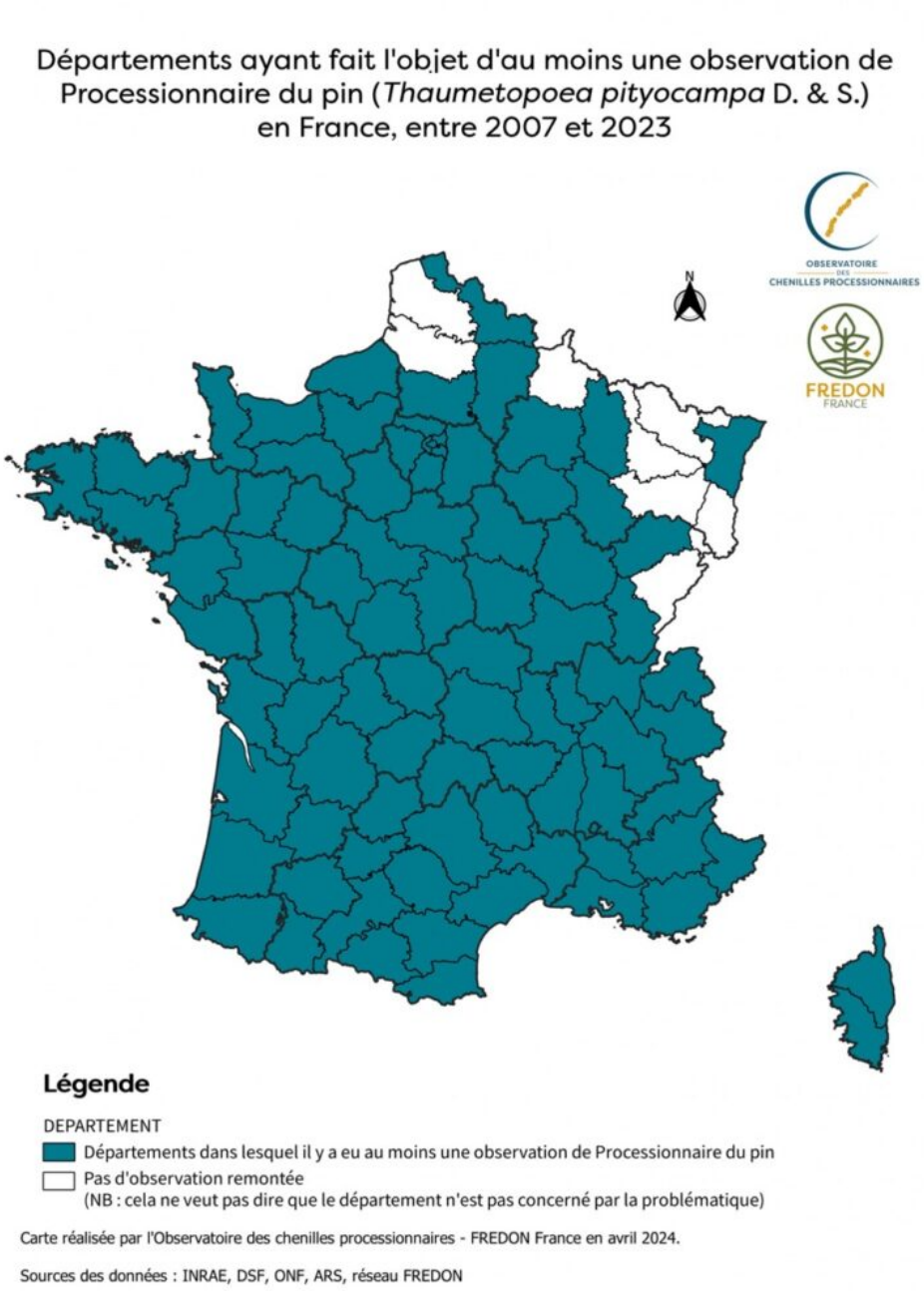
Dû aux températures clémentes en ce début d'année, la Société Centrale Canine alerte sur le retour précoce de la chenille processionnaire, qui sévit habituellement à partir du printemps, dans certains départements comme le Var.

Classées comme « nuisibles à la santé humaine » depuis 2022 en France, les chenilles processionnaires commencent déjà à faire leur apparition en PACA. Si leurs poils urticants peuvent provoquer des troubles de la santé tels que démangeaisons, conjonctivite, maux de gorge, elles sont aussi dangereuses pour nos animaux. On les reconnait par leur couleur rousse pour les chenilles processionnaires du pin, ou leur couleur grise/argentée pour les chenilles processionnaires du chêne. Elles se déplacent généralement en groupe, en file indienne.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 9 novembre 2026

La Société Centrale Canine appelle tous les propriétaires de chiens à redoubler de vigilance dès à présent car nos compagnons à quatre pattes sont particulièrement exposés aux dangers de ce nuisible. Les poils urticants des chenilles processionnaires libèrent une protéine toxique qui peut se déposer sur le museau des chiens et leur langue lorsqu'ils reniflent ou prennent un bout de bois dans leur gueule. Ce contact peut entraîner une irritation des yeux et du museau, une forte salivation, une langue enflée, des difficultés à respirer, une perte d'appétit et des vomissements.



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 9 novembre 2026

©Observatoire des chenilles processionnaires

Les bons gestes à adopter

Alexandre Balzer, vétérinaire et président de la Centrale Canine, recommande de se renseigner auprès de son vétérinaire sur le risque de présence des chenilles processionnaires dans sa région, d'éviter de promener son chien dans les parcs ou forêts fortement infestés, notamment lorsque les chenilles sont visibles au sol, et de retirer avec un sécateur ou un échenilloir les nids présents dans les jardins en hiver avant que les chenilles ne redescendent, puis brûler les nids en prenant les mesures de sécurité nécessaires.

En cas de contact avec les nuisibles, il faut empêcher son chien de se gratter pour ne pas augmenter le risque d'envenimation, rincer abondamment sa gueule et ses babines, l'empêcher de boire ou manger, l'mmener en urgence chez le vétérinaire si des symptômes se développent ou persistent, et ne surtout pas le toucher à main nu.

Chaleur de l'été, comment prendre soin de son chien

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 9 novembre 2026



Les chiens ne sont pas tout à fait comme leurs maîtres pour faire face aux chaleurs de l'été. Certains ont une fourrure épaisse, d'autres non, mais tous ont une capacité naturelle limitée pour évacuer la chaleur. Explications et conseils de l'expert vétérinaire nutritionniste Eric Charles.

L'été, les chiens souffrent plus de la chaleur que les êtres humains car ce dernier transpire tandis que sa sueur évacue des calories. À l'inverse, le chien ne transpire pas, mis à part une légère sudation au niveau des espaces inter-digités. Le surplus de chaleur s'élimine surtout par l'eau expirée de leurs poumons, c'est pourquoi ils halètent bruyamment.

L'été, ne pas hésiter à rafraîchir son chien

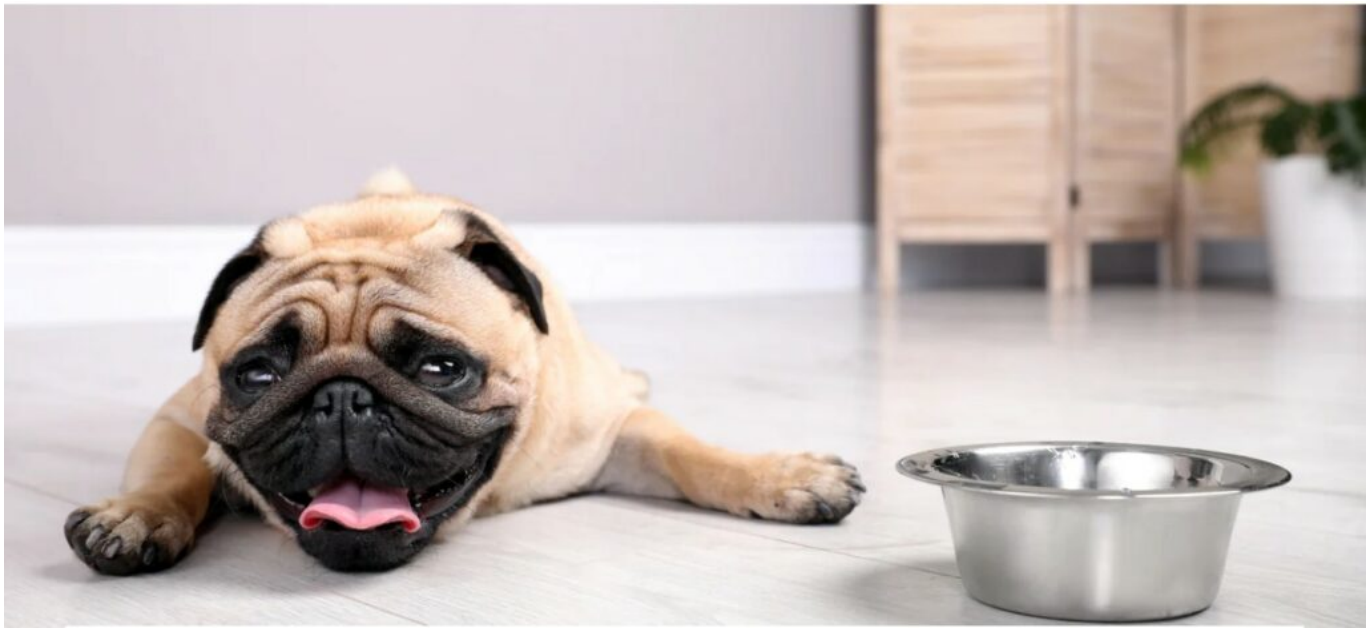
Il est possible de mouiller leur fourrure dans un bon bain, ou de pratiquer une brumisation sur leur pelage. Ils adorent ça ! Attention : ils ne doivent pas comprendre le bain comme une punition, du coup, le maître peut les y accompagner ne jouant, ou bien leur laisser un accès libre à une petite pataugeoire ou piscine miniature. Autrement ? Les installer dans un endroit frais leur fera le plus grand bien.

Promener son chien au petit matin

Évitez l'exercice aux heures les plus chaudes. Au petit matin, les promenades pourront sans doute être plus longues qu'en fin de journée où la chaleur reste accumulée.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 9 novembre 2026



DR

Comment alimenter son chien pendant l'été

Pas de changement majeur. Les chiens ne transpirent pas et ont besoin du même surplus d'énergie métabolisable quand il fait chaud, pour se refroidir, que lorsqu'il fait froid, pour se réchauffer. Du coup, les besoins quotidiens en nourriture ne vont pas changer. C'est surtout la façon de les alimenter qui doit être modifiée en fractionnant leurs repas plusieurs fois dans la journée, plutôt aux heures les plus fraîches. Et puis se rappeler qu'après le repas c'est l'heure de la sieste ! Alors pas question de partir en balade ou de démarrer une séance d'exercice dans les 2 heures qui suivent.

Penser en permanence à bien les hydrater

C'est important : le chien expire l'eau d'évaporation de sa régulation thermique, et comme son maître, il a besoin de boire plus et parfois même, beaucoup plus. Il faut donc veiller à ce qu'il ait accès en permanence à une eau fraîche très fréquemment renouvelée, d'autant plus que les bactéries se développent plus vite, quand il fait chaud.

L'été, les chiens prennent facilement un coup de chaud

Ils y sont beaucoup plus sensibles que l'être humain, souvenez-vous, ils ne transpirent pas ou très peu, en particulier les chiots qui adorent jouer sans s'arrêter. Le symptôme du 'coup de chaud' est assez simple : Le chien titube et tombe évanoui. Pourquoi ? Parce que le cerveau en surchauffe s'est mis automatiquement en mode 'reset', délaissant la partie du corps non vitale.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 9 novembre 2026



DR

En cas d'évanouissement
Installer le chien dans une pièce froide et ne pas hésiter à le baigner dans une eau du robinet bien fraîche. Pour éviter ce type de frayeur, on oublie les stations assises ou couchées en plein soleil ainsi que les jeux et les promenades aux heures chaudes, en particulier après le repas.

Attention au chien dans la voiture
Dans les voitures, les risques et les conséquences sont aussi rapides et graves pour les chiens que pour les bébés ! Et ne pas se bercer d'illusion simplement en ouvrant les fenêtres, il faut à minima : Laisser la voiture dans un endroit qui sera à l'ombre, le temps de son absence, et laisser la fenêtre ouverte. Vérifier la température, s'il fait plus de 28°C, pas de compromis, le chien accompagnera son maître qui lui proposera fréquemment de boire.

Ces conseils ont été prodigués par Eric Charles, expert vétérinaire nutritionniste pour la marque Lapsa. Une start-up disruptive, travaillant en recherche et développement (R&D) dans l'alimentation des chiens et des chats avec sa gamme intégrale pour chien à effet prébiotique équilibré en pharmacie, conseillée et vendue exclusivement en pharmacie. Les produits sont fabriqués en France, sous contrôle d'équipes de vétérinaires/nutritionnistes experts, avec une traçabilité totale des matières premières. Une entreprise solidaire et engagée pour le « made in France », l'économie locale et le commerce de proximité.
www.lapsa-lab.com
MH

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 9 novembre 2026



DR

« Ethique dans les élevages et alimentation saine » : regard croisé entre un vétérinaire et un chef étoilé

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 9 novembre 2026



Ce mardi 18 avril, la CCI de Vaucluse organise une conférence sur le thème « éthique dans les élevages et alimentation saine » en présence de Patrick Pageat, vétérinaire et chercheur et de Xavier Mathieu, Chef étoilé du Phébus et SPA.

A l'heure du manger sain, Patrick Pageat, docteur vétérinaire spécialiste en médecine vétérinaire comportementale, fondateur et directeur scientifique de l'IRSEA à Apt abordera la question de l'éthique dans les élevages. Sa vision sera croisée avec celle de Xavier Mathieu, Chef étoilé et propriétaire de l'hôtel 5 étoiles le Phébus dans lequel se trouve son restaurant « La Table de Xavier Mathieu ».

Les sujets abordés lors de la conférence, qui se tiendra dans l'amphithéâtre du Campus de la CCI, seront les suivants : liens entre la qualité du produit et la qualité de vie animale, ancrage territorial des races de viandes et choix d'approvisionnements et circuits courts.

Cette conférence, qui s'inscrit dans le cadre des « rencontres du campus », est destinée aux restaurateurs, aux apprenants de l'Ecole Hôtelière d'Avignon et de Sud Formation Santé ainsi qu'à toute personne s'intéressant aux enjeux sociétaux que pose ce sujet.

Mardi 18 avril de 16h à 17h30 au campus de la CCI de Vaucluse, allée des Fenaisons, Avignon.
Inscription gratuite et obligatoire en cliquant ici.

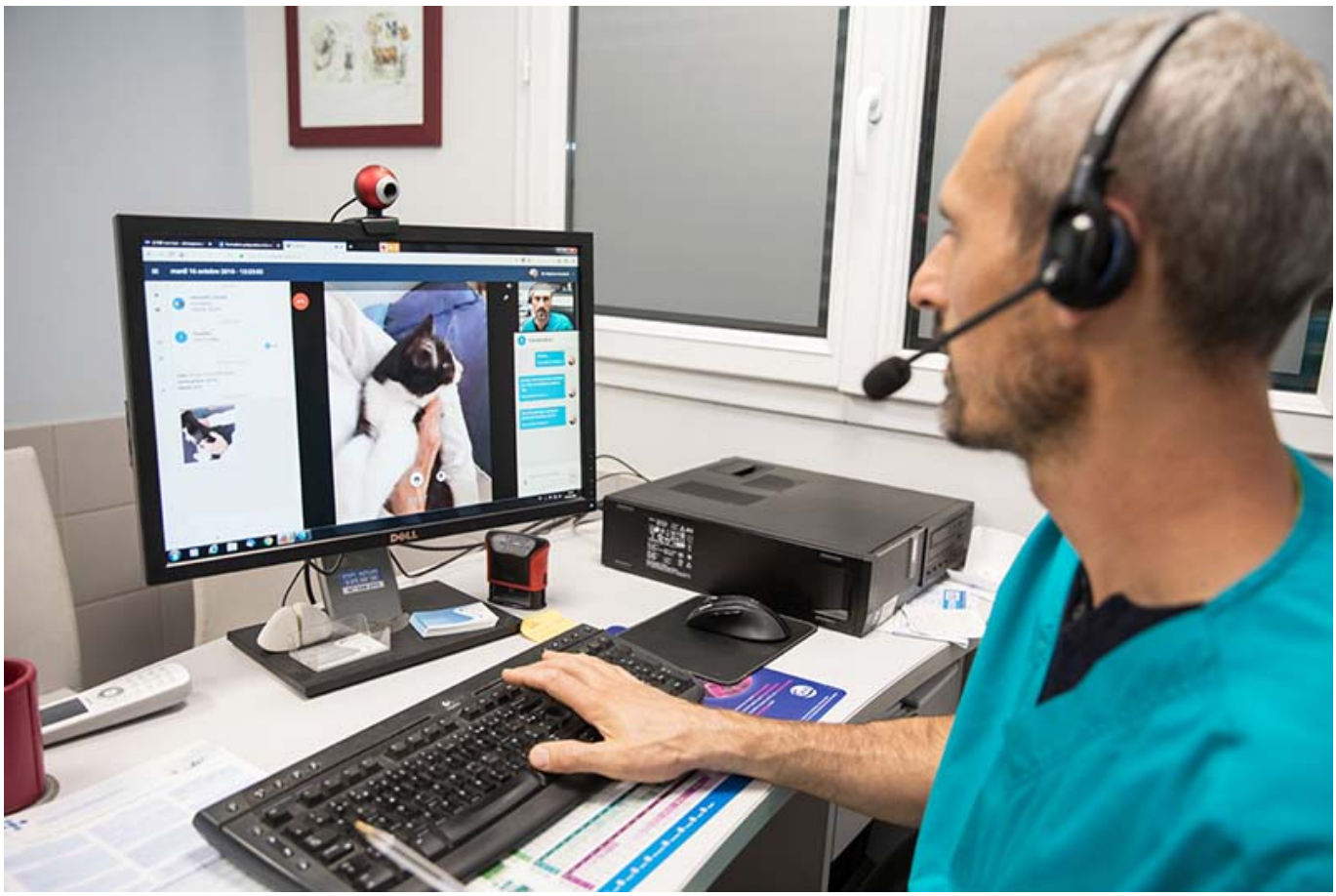
J.R.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 9 novembre 2026

Les vétérinaires autorisés à utiliser la télémédecine



Un décret du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation vient d'autoriser pour la première fois en France les vétérinaires à réaliser des consultations à distance et à recourir à des expertises via des outils numériques. La médecine vétérinaire, à la différence de la médecine humaine, ne disposait pas jusqu'à présent d'un cadre réglementaire autorisant les pratiques de télémédecine. Le dispositif, mis en place à titre expérimental pour une durée de 18 mois, permettra aux vétérinaires situés notamment en zone rurale d'assurer un suivi rapproché des animaux en évitant certains déplacements. Ce décret ne se substitue en aucun cas à l'obligation de continuité de soins et de réalisation de visites et d'examen clinique des animaux pour la délivrance de médicaments vétérinaires.

« Pour la première fois en France les vétérinaires vont pouvoir réaliser des consultations à

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 9 novembre 2026

distance. »

Le Conseil national de l'ordre chargé du suivi de l'expérimentation

« La crise sanitaire liée au coronavirus a mis en exergue les besoins particuliers de télémédecine, explique le ministère. Le dispositif mis en place permettra d'améliorer le service fourni aux propriétaires d'animaux de compagnie ou d'élevage grâce à une prise en charge plus rapide et un suivi médical rapproché. Il apporte également une plus grande flexibilité dans l'organisation du travail du vétérinaire. Il doit ainsi faciliter le travail des vétérinaires en zone rurale, sans toutefois se substituer à l'obligation de continuité de soins et de réalisation de visites et d'examen clinique des animaux pour la délivrance de médicaments vétérinaires. »

La télémédecine recouvre la téléconsultation, la télésurveillance la télé-expertise, et la télé-assistance médicale vétérinaire. Le Conseil national de l'ordre vétérinaire est chargé du suivi de l'expérimentation, en lien avec le Ministère de l'agriculture et en concertation avec les organisations professionnelles vétérinaires et agricoles. Un rapport d'évaluation de cette expérimentation sera produit fin 2021, pour en tirer les enseignements nécessaires avec les professions vétérinaires et agricoles.

Lien vers le décret : Décret n° 2020-526 du 5 mai 2020 relatif à l'expérimentation de la télémédecine par les vétérinaires